



07 mars 2016

Réalisé grâce aux cotisations des syndiqués Cgt

NAO 2016...

Il n'y aurait pas d'argent pour les « pauvres »... on commence à s'habituer...mais il y aurait de l'argent pour refaire des dépôts, des enquêtes, une 3ème ligne de métro...etc.

Restrictions budgétaires, baisses de dotation de l'état et des collectivités, budget de l'Epic 2016 et 2017 à 242M€, **restructuration et sous traitance des lignes régulières** (DANGER pour la régie et l'emploi à Tisséo) ..bref c'est l'austérité, l'austérité ou l'austérité pour les ouvriers !

C'est dans ce contexte que s'est déroulée une ultime réunion le 24 février, réunion « IMPOSÉE » le 17 février dernier, lorsque la CGT a exigé de revoir les propositions qui excluaient les ouvriers et employés, soit 2080 tramnots !!! (seuls les coefficients en dessous du 200, soit environ 110 personnes, étaient concernés).

Pour la CGT, il était CAPITAL de ne pas « oublier » ceux qui avaient luttés lors des NAO 2015, les négociations du Capitole et le protocole d'accord de fin de conflit.

Pour cela, lors de la réunion du 17/02, la CGT demandait à la Direction de respecter ses engagements et de considérer TOUS les ouvriers /employés comme les « bas salaires » et ce jusqu'au coefficient 200 inclus.

Ainsi, le 24 février dernier la Direction recevait les syndicats représentatifs, Cfdt, Sud, Fo et CGT...pour la dernière réunion. **Après d'âpres discussions et de multiples suspensions de séances, la Direction a fait les propositions suivantes :**

- Plus 15€ de prise en charge par l'employeur sur la mutuelle pour tous les salariés avec effet rétro actif au 1er janvier 2016 (cette mesure se substituant à une augmentation de la valeur du point).
- +7% de la prime samedi au 1er mars, soit 12,38€
- +7% de la prime outillage au 1er mars, soit 37,80€
- Maintien de la clause de sauvegarde déclenchée à partir de 0,35% (au 1er janvier 2017 calculé sur l'indice annuel des prix à la consommation, source INSEE)
- Complément salarial : 10,25 points au 1er mars 2016 pour tous les ouvriers/employés
- 120€ bruts de prime exceptionnelle versée en août à tous les ouvriers/employés, « prise » sur les 350000€ budgétisés pour créer un nouvel accord sur les conditions de travail des conducteurs, accord scélérat qui ne sera pas signé (RF imposés, remise en cause des 35h, semaine à 6 jours de travail, 2 semaines de congés en été...), plutôt que de reverser cette somme au SMTC en fin d'année.

A défaut d'accord salarial, la Direction appliquerait unilatéralement les mesures suivantes :

- 8€/mois sur la mutuelle
- +5% de la prime samedi, soit 12,15€
- +5% de la prime outillage, soit 37,10€
- Complément salarial porté à 10,25 points pour les ouvriers et employés
- Clause de sauvegarde supprimée
- Pas de prime exceptionnelle.

**A vos agendas (lire en P2): toutes et tous mobilisés le 9 mars (RDV Jeanne d'Arc 11h30)
Pour le retrait de l'avant PROJET EL KHOMRI et Contre la CASSE DU DROIT DU TRAVAIL.
Penser à l' intention de grève...préavis CGT 1601.**

Tous ensemble, salariés actifs et privés d'emploi, retraités et jeunes, reprenons notre avenir en main !!

Le 9 Mars à 11H30, manifestation unitaire et interprofessionnelle au départ de la place Jeanne d'Arc. Ce n'est qu'un début préparatoire à une grande journée de lutte le 31 mars !

Droit du travail, UNEDIC, droits sociaux, statut des fonctionnaires, temps de travail, sécurité sociale, services publics, salaires, emploi, éducation.....l'archaïsme et le retour au 19^{ème} siècle ne passeront pas !!!

Le refus se généralise contre le projet de loi « Travail », porté par le trio Gattaz, Valls, Macron, avec l'aval appuyé de Hollande et le service commercial d'El Khomri.

Les étudiants et plus largement notre jeunesse se mobilisent sur les réseaux sociaux avec de nombreux appels et notamment autour du 9 mars prochain.

La CGT juge positivement cette traduction de la colère en envie d'agir et de gagner. Elle appelle à la mobilisation le 9 mars prochain, jour du conseil des ministres où sera présenté le projet de loi.

En cette période trouble, notre boussole c'est le mouvement social qui permet la rencontre du monde du travail et de notre jeunesse avec le progrès social comme objectif.

Dans la période, la CGT entend bien jouer tout son rôle dans le respect de toutes les autres organisations, tout en étant consciente de sa responsabilité particulière en tant que première organisation syndicale de salariés.



L'exigence du retrait du projet de loi El Khomri est juste et ouvre des perspectives mais il porte plus loin. C'est l'austérité qui doit cesser pour laisser la place à une alternative assise sur les droits actuels garantis, mais également des droits nouveaux correspondants au 21^{ème} siècle.

Un progrès social assis sur une politique de la demande qui prenne en compte l'écologie et la préservation de l'environnement, c'est non seulement possible, mais c'est indispensable et gagnable !

La CGT porte la revendication d'un nouveau statut du travail salarié ainsi que la sécurité sociale professionnelle en opposition à la flex-précarité que tente de nous imposer le MEDEF. Notre ambition c'est le plein emploi avec la mobilité choisie, tout en conservant tous ses droits. **La préservation du code du travail et son amélioration sont la base indispensable à cette revendication CGT.**

Pour le plein emploi, notre ambition ce sont les 32 heures hebdomadaires sans perte de salaire ainsi que des salaires sur la base du SMIC à 2000 euros, c'est-à-dire 55 000 emplois, 2 milliards dans l'économie et 1 milliard dans les caisses de la sécu en Haute-Garonne.

L'UD CGT de Haute-Garonne appelle à l'unité la plus large des salariés actifs et privés d'emplois, des étudiants, des retraités. Elle appelle plus largement l'ensemble de la jeunesse et des citoyens à s'engager dans la mobilisation et l'action.



Projet de loi El-Khomri, ni amendable ni discutable ! Tous ensemble mettons leur la raclée jusqu'au retrait !

Le trio d'enfer Valls-Macron-El Khomri était en visite à la plateforme chimique Solvay de Champé (Haut-Rhin). Le premier Ministre a déclaré : **"Il y a ceux qui sont au 19 ème siècle, nous, nous sommes résolument au 21 ème siècle. ».**

Si comme Valls, on se réfère à l'histoire, la première loi portant directement sur le droit du travail date de 1841 et réglementait pour la première fois un temps de travail, **c'était celui des enfants.**

Cette loi interdisait le travail des enfants de moins de 8 ans et pour les autres fixait un maximum de durée journalière, à savoir 8 heures jusqu'à 12 ans et 12 heures jusqu'à 16 ans. Elle interdisait le travail de nuit (entre 21 heures et cinq heures du matin) pour les moins de 13 ans...!!!

Le droit du travail face à l'esclavage s'est construit pendant 2 siècles. Un droit du travail arraché par la seule lutte des salariés à l'aide de leur bien commun que constituait le syndicalisme (création de la CGT en 1895) et qui s'est entre autres, concrétisé par la création du code du travail en 1910.

Le projet de loi El-Khomri conduirait à terme à la disparition pure et simple du

droit du travail et de la notion même de salaire brut avec les droits qui s'y rattachent, c'est à dire le financement solidaire des 3 branches de la Sécu: maladie, accidents du travail/maladies professionnelles, retraites et famille, ainsi que le financement solidaire de l'assurance chômage.

Cela serait le retour à la période d'avant 1841 ou l'on n'était payé qu'à la prestation et où on ne travaillait qu'au bon vouloir de l'employeur sans aucun temps de travail légal.

En dehors du paiement de la prestation, tout le reste relevait de la seule responsabilité du travailleur. S'il était malade ou accidenté, dommage pour lui, il devait se débrouiller tout seul face aux coups durs et aléas de la vie...la plus grosse part des bénéfices de son travail étant pour l'employeur évidemment.

Pour donner un coup de pouce à l'offensive, Macron déclare qu'il faut donner aux jeunes l'envie de devenir milliardaires. Quand on voit leur tête qui « respire la joie de vivre.... » si les milliardaires étaient heureux ça se saurait !

Mais d'où sort Macron pour avoir une idée de la vie et du rêve aussi morbide et étriquée?

Conclusion : Manuel Valls nous ment, son projet de loi, ce n'est pas le 21ème siècle, c'est un retour avant 1841 ...

Les 11 heures de repos obligatoire par tranche de 24 heures peuvent être fractionnées	En cas de licenciement illégal, l'indemnité prud'homale est plafonnée à 15 mois de salaire	Une entreprise peut, par accord, baisser les salaires et changer le temps de travail	Les temps d'astreinte peuvent être décomptés des temps de repos
Le dispositif « forfaits-jours », qui permet de ne pas décompter les heures de travail, est étendu	Les apprentis mineurs pourront travailler 10 heures par jour et 40 heures par semaine	Le plancher de 24 heures hebdomadaires pour un contrat à temps partiel n'est plus la règle dans la loi	Il suffit d'un accord d'entreprise pour que les heures supplémentaires soient 5 fois moins majorées
Une mesure peut-être imposée par référendum contre l'avis de 70% des syndicats	Une entreprise peut faire un plan social sans avoir de difficultés économiques	Après un accord d'entreprise, un salarié qui refuse un changement dans son contrat de travail peut être licencié	Par simple accord on peut passer de 10h à 12h de travail maximum par jour
La durée du congé en cas de décès d'un proche (enfant, conjoint-e, ...) n'est plus garantie par la loi	La visite médicale d'embauche transformée en une... visite d'information	Par simple accord on peut passer de 44h à 46h de travail maximum	Augmentation du nombre de semaines consécutives où l'on peut travailler 44h (ou 46h)

8 mars : Journée internationale des droits des femmes : Gagnons l'égalité !

Les droits dont nous disposons aujourd'hui sont le fruit de la lutte de nos aîné-e-s. La période actuelle, avec les tentatives de remise en cause du droit à l'avortement ou encore la volonté d'enfermer les femmes comme les hommes dans des stéréotypes et des identités pré-définies, montre pourtant que ces droits ne sont jamais acquis.

L'égalité proclamée dans la loi n'est pas effective au quotidien, il y a toujours :

- **27%** d'écart salarial et **40%** d'écart de pension de retraite entre les femmes et les hommes ;
 - **80%** des tâches ménagères assumées par les femmes ;
 - **80%** des femmes qui considèrent qu'elles sont régulièrement confrontées à des comportements sexistes au travail ;
- La maternité entraîne encore trop souvent, au mépris de la loi, le licenciement ou la pénalisation dans la carrière !

Pour la CGT, l'égalité au travail est fondamentale car elle permet l'émancipation et l'autonomie économique des femmes. L'histoire le montre, les grandes avancées pour les femmes ont été obtenues par la mobilisation. Ces avancées ne se sont pas faites au détriment des hommes, mais permettent au contraire l'émancipation de tous et toutes.

Nous appelons les salarié-e-s à se mobiliser le 8mars, journée internationale de lutte pour les droits des femmes. Nous appelons les femmes à se syndiquer et à s'organiser pour gagner l'égalité professionnelle, la mixité au travail, et lutter contre le sexisme et les violences.

**L'égalité maintenant, c'est possible !
La CGT propose :**

1. **Lutter contre les temps partiels imposés aux femmes**, garantir un minimum de 24 h par semaine, limiter les amplitudes horaires, majorer les heures supplémentaires, garantir à toutes les droits sociaux (retraite, chômage, maladie...) sur la base d'un temps plein.
2. **Revaloriser et augmenter les salaires des métiers à prédominance féminine**, parce qu'il n'est pas normal qu'une assistante de direction ne gagne pas autant qu'un technicien ; qu'il y ait 17% d'écart de

salaire entre sage-femme et ingénieurs hospitaliers en fin de carrière ; que tous les emplois à domicile, auxiliaires de vie... soient payés aux minima et sans déroulé de carrière.

3. **Faire la mixité au travail** comme dans la société. Un homme comme une femme doit pouvoir devenir informaticien-ne, infirmier-e, caissier-e, ouvrier-e, cadre dirigeant-e...
4. **Mettre en place de vraies sanctions contre les entreprises et administrations qui discriminent.**
5. **Lutter contre les discriminations de carrières que subissent les femmes**, leur permettre le même accès à la formation professionnelle.
6. **Instaurer une action de groupe contre les discriminations.**
7. **Garantir une articulation vie privée / vie professionnelle** : réduire le temps de travail pour toutes et tous, limiter le travail en horaires décalés ou le dimanche, mieux partager les congés parentaux et augmenter considérablement les places en crèche, à l'école maternelle et la prise en charge des personnes âgées dépendantes.
8. **Lutter contre les violences sexistes et sexuelles** au travail et protéger les femmes victimes de violence. Garantir à chacun-e un environnement de travail digne et sans violence (accès aux sanitaires, vestiaires, pas d'images ou propos dégradants...).
9. **Améliorer les conditions de travail et lutter contre la pénibilité** des métiers à prédominance féminine (un-e caissier-e porte cinq tonnes chaque jour !).
10. **Garantir l'égalité de retraite** : droit à la retraite à 60 ans, augmentation des minima de pension et des mesures compensatoires.

Pour faire enfin de l'égalité une réalité, il faut que les femmes s'organisent collectivement et se syndiquent pour agir au travail contre les discriminations.

Se syndiquer, c'est casser l'isolement et faire vivre la solidarité pour agir ensemble.

Se syndiquer, c'est se donner les moyens de se faire entendre et respecter au travail.

Se syndiquer c'est pouvoir construire et porter des propositions pour améliorer notre quotidien.